

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2000 B 05122

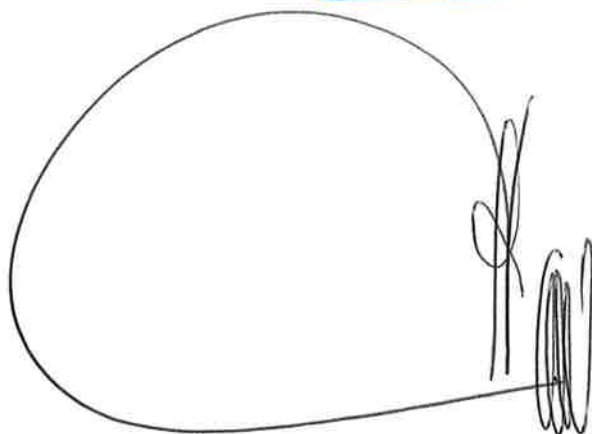
Numéro SIREN : 422 464 313

Nom ou dénomination : P.R.O. DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2017 sous le numéro de dépôt 55241

Comptes de référence
Pro Distribution
Comptes consolidés
Au 31 décembre 2015

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, loopy 'O' followed by a vertical line and a series of loops. To the right of the signature is a large, empty oval shape, possibly a placeholder for a stamp or a mark.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

1 BILAN

Bilan	31/12/2015
Actif non courant	
Écarts d'acquisition nets	38 431
Autres immobilisations incorporelles	7 016
Immobilisations corporelles	17 961
Actifs financiers	2 173
Impôts différés actifs	4 456
Total actif non courant	70 037
Actif courant	
Stocks	9 179
Clients	3 310
Autres créances	19 803
Liquidités et quasi-liquidités	13 283
Total actif courant	45 576
Activités cédées - Actif	
TOTAL ACTIF	115 612

Bilan	31/12/2015
Capitaux propres	
Capital	1 714
Réserves	10 111
Résultat	3 985
Intérêts minoritaires	-1
Total capitaux propres	15 809
Dettes non courantes	
Provisions pour risques et charges	431
Dettes fiscales et sociales à long terme	5
Dettes financières à long terme	11 647
Total dettes non courantes	12 083
Dettes courantes	
Découverts bancaires	15 773
Emprunts et autres financements courants	46 859
Dettes fournisseurs	15 542
Autres passifs courants	9 546
Total dettes courantes	87 720
Activités cédées - Passif	
TOTAL PASSIF	115 612

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

2 COMPTE DE RESULTAT

2.1 Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2015
Chiffre d'affaires	154 096
Achats de marchandises	-110 461
Autres charges	-15 995
Frais de personnel	-17 749
Impôts et taxes	-992
Dotations nettes aux amortissements	-1 754
Dotations nettes aux provisions	5
Autres charges et produits d'exploitation	-424
Résultat opérationnel courant	6 726
Autres produits et charges opérationnels	401
Résultat opérationnel	7 127
Produits de trésorerie	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 725
Coût de l'endettement financier net	-1 725
Autres produits et charges financiers	532
Résultat financier	-1 193
Charge d'impôt sur le résultat	-1 930
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-19
Résultat net d'impôt	3 985
Résultat des minoritaires	0
Résultat net part du Groupe	3 985

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

2.2 Compte de résultat global

31/12/2015

Résultat net d'impôt	3 985
Ecarts de conversion	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	
Réévaluation des immobilisations	
Ecarts actuariels sur I.D.R. nets d'impôts	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	
Effets fiscaux	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 985
Dont part du Groupe	3 985
Dont part des intérêts minoritaires	

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	31/12/2015
Résultat net consolidé	3 985
Résultat des minoritaires	0
Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires	3 985
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 794
+ / - Plus ou moins values de cession	-401
+/- Autres mouvements	19
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	5 397
+ coûts de l'endettement financier net	1 725
+ / - produits / charge d'impôts (y compris impôts différés)	1 525
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 647
- / + Impôt versé / encaissé	
+ / - variation de BFR lié à l'activité	-2 219
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 428
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	-6 304
+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations	3 551
+/- Incidence des variations de périmètre	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-135
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	122
+/- Variation des prêts et avances consentis	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 767
+ / - Autres mouvements	
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	
- Nouveaux emprunts	2 606
- Remboursements d'emprunts	-5 605
- Intérêts financiers net versés	-1 725
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 724
+/- Incidence des variations des cours des devises	
Variation de la trésorerie nette	-1 063
Trésorerie d'ouverture (*)	-1 428
Trésorerie de clôture (*)	-2 490

(*) Correspond aux liquidités et quasi liquidités moins les concours bancaires courants.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

Trésorerie de clôture	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement à juste valeur	227
Soldes de banques et caisses	13 056
Concours bancaires courants	-15 773
	-2 490

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves et résultat consolidés	Autres résultats	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	1 714	10 111		11 825	-1	11 824
Ecarts actuariels net d'impôt						
Dividendes						
Résultat au 31 décembre 2015		3 985		3 985	0	3 985
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations (1)						
Instruments financiers : variations de juste valeur (2)						
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (3)						
Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)						
Variation de périmètre						
Autres						
Capitaux propres au 31/12/2015	1 714	14 097		15 811	-1	15 809

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5 NOTES SUR LES METHODES DE CONSOLIDATION RETENUES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Dans le cadre du contrat intitulé « Promesse d'achat d'actions Pro Distribution » signé le 17 décembre 2015 entre la société Franprix Leader Price Holding (« le Promettant ») et les bénéficiaires comprenant la société Imanes et Monsieur Moëz Alexandre Zouari, et en conformité avec les clauses dudit contrat, ces comptes de référence non complets tels que définis par l'article 1.1 ont été préparés sur la base des règles et méthodes décrites ci-dessous.

Les comptes consolidés comprennent uniquement les filiales historiques de la société mère Pro Distribution.

Les titres de participations détenus par Pro Distribution d'un montant total de K€ 100 inscrits à l'actif et relatifs à la société HLP Ouest n'ont pas fait l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes de référence tels qu'ils sont présentés.

Ces titres n'ont pas fait l'objet d'une analyse au 31 décembre 2015. Ils sont inscrits à l'actifs des comptes de référence Pro Distribution à leur valeur brute comptable telle qu'elle est inscrite dans les comptes sociaux de la société Pro Distribution. Aucune appréciation à la juste valeur n'a été réalisée.

A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes de référence Pro Distribution tels qu'ils sont présentés.

Les transactions relatives à la société HLP Ouest et ses filiales telles qu'elles ont été identifiées dans les comptes de référence Pro Distribution sont détaillées ci-dessous :

Nature	Sociétés partenaires	Montants (en K€)
Titres de participations	HLP Ouest	100
Comptes courants débiteurs	HLP Ouest	10 299
	DBA Holding	1 894
	LP Reze	3
	TOTAL	12 196
Chiffre d'affaires	DBA Holding	464
Produits financiers	HLP Ouest	356
	DBA Holding	32
	TOTAL	388
Impôts différés	HLP Ouest /Sofidi/LCA Holding	1 577

La société Pro Distribution inclut dans son intégration fiscale les résultats fiscaux de sociétés HLP Ouest, Sofidi et LCA Holding. A ce titre, les déficits 2015 constatés dans ces filiales ont permis de constater un crédit d'impôt d'un montant de 1,6 M€ dans les comptes consolidés du périmètre Pro Historique.

5.1 Informations relatives à l'entreprise

PRO DISTRIBUTION est une société par actions simplifiée de droit français. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le Groupe Pro Distribution ». Le siège social de la société est situé à Sèvres, 2 rue Troyon – 92310 SEVRES.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

La Société PRO DISTRIBUTION a pour activité la prise et la gestion de participations de toute nature dans des sociétés exerçant leur activité dans le domaine de la distribution alimentaire. Elle exerce également l'activité de prestataire de services dans les sociétés qu'elle contrôle.

5.2 Principes Comptables

5.2.1 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

La société mère n'ayant pas ses actions cotées sur un marché réglementé, le Groupe se trouve hors du champ d'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action ».

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

Normes	Date d'application		Impacts Groupe
	UE	Groupe	
Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010-2012	01/02/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies – contributions des membres du personnel »	01/02/2015	Oui	Non

La présentation des comptes consolidés adoptée par PRO DISTRIBUTION est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 2 juillet 2009 n°2009-R03:

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité du Groupe ;
- L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« État du résultat global – part du groupe ») est présenté séparément du compte de résultat.

Le groupe PRO DISTRIBUTION n'applique pas par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015.

5.2.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Ce principe repose sur le support assuré par l'actionnaire majoritaire, FP LP Holding, en particulier sur l'activité en Bretagne du Groupe.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5.2.3 Utilisation d'estimations et hypothèses

Il est procédé à des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes portent en particulier sur :

- Les ristournes et coopérations commerciales ;
- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ;
- Les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- Les impôts différés.

5.2.4 Principes de consolidation

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la même date de clôture que les comptes consolidés.

PRO DISTRIBUTION consolide par intégration globale dès lors qu'un contrôle exclusif est exercé.

- ***Éliminations***

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques au bilan et les résultats internes sont éliminés.

- ***Regroupements d'entreprises***

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe), soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), contre réserves avant le 1^{er} janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

- ***Goodwill***

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

éventuels identifiables. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 5.2.5 ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

- **Conversion des états financiers et des transactions en devises**

Toutes les sociétés du groupe sont situées dans la zone euro.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture.

- **Impositions différées**

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et des passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable dans un délai raisonnablement déterminable.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

5.2.5 Méthodes de valorisation

- **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de la prise de contrôle.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué à la clôture de chaque année. La valeur recouvrable est définie comme le plus haut de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans l'activité de grande distribution, la juste valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel + dotations aux amortissements opérationnels courants).

Dans le contexte de la poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le groupe.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme étant le magasin.

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs, ...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio Valeur Nette Comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil correspondant à la valeur de marché généralement constatée sur ce type d'établissement,

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La dépréciation irréversible des écarts d'acquisition est inscrite en autres produits et charges opérationnels. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont immédiatement inscrits en autres produits et charges opérationnels.

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels, brevets, licences et marques. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, ils sont reconnus de manière séparée de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, contrôlés par l'entreprise, susceptibles de générer des avantages économiques futurs et que leur juste valeur est déterminable de façon fiable.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- Les Immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation :
 - Les logiciels de 3 à 5 ans

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

– Terrains	
– Construction – gros œuvre	40 ans
– Etanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
– Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ns
– Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
– Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
– Matériels informatiques	3 à 5 ans

Les composants « Etanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors de rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Aucun coût d'emprunt n'est donc incorporé au coût des actifs.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

• **Prix de revient des immobilisations**

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement, dans les comptes statutaires (et dans les comptes consolidés jusqu'au 31/12/2009).

Par dérogation à ce principe, et en conformité avec la norme IFRS3 révisée, le groupe comptabilise les frais d'acquisition de titres de participations en autres charges opérationnelles pour les acquisitions réalisées à compter du 01/01/2010.

• **Immobilisations en location-financement**

Les immobilisations financées par des contrats de location-financement dont la valeur d'achat est significative figurent à l'actif, la dette correspondante figurant au passif.

• **Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé**

- Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.
- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unités génératrices de trésorerie selon la méthode présentée au paragraphe « Écarts d'acquisition ».

• **Stocks**

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais de logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

• **Actifs et passifs financiers**

- Les dépôts et cautionnements constituent des actifs détenus jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût initial et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- Les liquidités et quasi-liquidités comprennent les liquidités et les placements financiers à court terme réalisés par les sociétés du groupe correspondant essentiellement à des SICAV de trésorerie. Ces actifs constituent des actifs financiers de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat.
- Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale. À chaque exercice, les créances clients font l'objet d'une estimation sur la base d'une revue faite individuellement pour les créances significatives. Une provision pour dépréciation des créances clients est comptabilisée afin de tenir compte des éventuels risques de non-recouvrement.
- Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les dettes d'exploitation. Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

- **Provisions pour risques et charges**

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés et que les sorties futures de trésorerie corrélatives peuvent être estimées de manière fiable.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est partie fait l'objet d'un examen à la date d'arrêt des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

- **Engagements envers le personnel**

- **Avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite)**

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Le cas échéant, une provision figure dans les comptes consolidés sur la base d'une évaluation selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est précisé que le Groupe a externalisé l'ensemble de ses obligations auprès d'une assurance.

- **Paielements en actions**

Il n'existe pas de plans d'attribution d'actions gratuites et de stock-options.

- **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires, hors taxes » et « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

- **Achats de marchandises**

Les « Achats de marchandises » intègrent les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés conduit à comptabiliser des factures à établir ou des avoirs à émettre.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coûts d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5.3 Événements significatifs de l'exercice 2015

5.3.1 Acquisitions/Cessions de sociétés

La société Perlesdis a été créée au cours de l'exercice.

5.3.2 Autres événements

Trois fonds de commerce exploités par les sociétés Marcadis (ex Sopad), Nanodis (ex Mouchotte) et Avenir ont été acquis pour un montant total de 2,1 millions d'euros.

5.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture.

5.5 Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 1.713.734 euros.

Le capital social est composé de 3.355 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2015. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 510,80 euros.

5.6 Bons de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites et de stocks options.

5.7 Périmètre de consolidation

5.7.1 Variation de périmètre

La société Perlesdis a été créée au cours de l'exercice.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5.7.2 *Identification des entreprises consolidées*

• *Périmètre 2015*

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
PRO DISTRIBUTION			Société-mère
AGRIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
ALADIN	100,00%	100,00%	Intégration globale
AMARBEN	100,00%	100,00%	Intégration globale
ANGELDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
AS DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
ASNIERESDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
AURIQUES	99,89%	99,89%	Intégration globale
AVENIR	100,00%	100,00%	Intégration globale
BSR	100,00%	100,00%	Intégration globale
CHAMPIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
CRIMAT	100,00%	100,00%	Intégration globale
DAVOUDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISPADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISTRICAP	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISTRIMAD	100,00%	100,00%	Intégration globale
FLUOR DISTRIB	100,00%	100,00%	Intégration globale
IMADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
JPMA DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
KARAMEL	100,00%	100,00%	Intégration globale
LONGIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
MEAURIEL	100,00%	100,00%	Intégration globale
MIDRIN	100,00%	100,00%	Intégration globale
MIKADO	100,00%	100,00%	Intégration globale
MR DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
MS DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
NES DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
OCEANE DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
PIMOUS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SDMAX (ex PONT DIS)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SARADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SCI CORDELIERS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SDAM	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCORB	100,00%	100,00%	Intégration globale
BSB DIS (ex SODIFAL)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIMEX	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIROI	100,00%	100,00%	Intégration globale
MARCADIS (ex SOPAD)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP 3000	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP CHARENTON	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP MENILMONTANT	100,00%	100,00%	Intégration globale
VIAL	100,00%	100,00%	Intégration globale
WATIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
NANODIS (ex MOUCHOTTE DIST.)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIBEL	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODINES	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGIMED	100,00%	100,00%	Intégration globale
TORIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
VILLY DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
LP BONDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
LP CORBEILDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
REVE DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOBELDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOMADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOPANES	100,00%	100,00%	Intégration globale
ARIGATO	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
DELUXE	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISTRIBAT	100,00%	100,00%	Intégration globale

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
LISZT DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
ROI SDS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIREM	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP HAUDRIETTES	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP SODIMARNE	100,00%	100,00%	Intégration globale
SARINODIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SMP DIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
BROCA DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
MATDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
PLADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
TIMDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
PERLESDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

PRO DISTRIBUTION
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.713.734 euros
Siège social : 2, rue Troyon – 92310 SEVRES
RCS NANTERRE 422 464 313

**RAPPORT DU PRESIDENT DU COMITE DE SURVEILLANCE EN VUE
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDIAIRE ANNUELLE**

DU 16 JUIN 2016

Madame, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les rapports sur les comptes annuels et consolidés de vos Commissaires aux Comptes, la société PHD et la société ERNST & YOUNG ET AUTRES, ainsi que leur rapport spécial sur les conventions réglementées, le rapport du Président du Comité de Surveillance, ainsi que les comptes annuels, les comptes consolidés et les autres renseignements s'y rapportant, et d'une manière générale, tous les documents prévus par la législation et réglementation en vigueur ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous en preniez connaissance, si vous l'avez désiré.

A l'issue de la lecture du présent rapport, il vous sera donné lecture des rapports des sociétés PHD et ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaires aux Comptes, qui vous permettront également de compléter votre information.

Nous vous rappelons qu'à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2001, la société PRO DISTRIBUTION a opté pour le régime de l'intégration fiscale des groupes.

Chacune des filiales directes de la société PRO DISTRIBUTION est intégrée, ainsi que les sociétés HLP OUEST, SOFIDI et LCA HOLDING.

Le Groupe, dont la société PRO DISTRIBUTION constitue la tête, était composé au 31 décembre 2015 de 97 filiales, qui ne sont pas toutes intégrées fiscalement.

Nous avons établi des comptes consolidés, que nous présenterons à l'assemblée générale et qui seront commentés au présent rapport.

Nous vous rappelons qu'aucune modification n'a été apportée au mode de présentation et aux méthodes d'évaluation suivis pendant l'exercice précédent pour l'établissement du bilan, compte de résultat et de l'annexe, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et interprétations concernant les compte consolidés.

A - SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Nous avons mis à votre disposition et déposé sur le bureau l'ensemble des comptes annuels faisant apparaître les données chiffrées de notre société au cours de l'exercice écoulé.

Nous vous proposons, dans un premier temps, d'examiner le compte de résultat retraçant notre activité pour ensuite étudier le bilan, photographie de notre Société au 31 décembre dernier.

1) LE COMPTE DE RESULTAT

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'activité de la Société a été la suivante :

Nous avons réalisé au cours de l'exercice écoulé un chiffre d'affaires net de 4.523.670 euros contre un chiffre d'affaires net de 4.100.752 euros au cours de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires est principalement constitué par les redevances perçues de nos filiales, liées aux prestations de services que nous avons réalisées, ainsi que par diverses prestations commerciales pour 775.218 euros.

L'augmentation du chiffre d'affaires est ainsi de 10,31 % par rapport à l'exercice précédent, cette hausse du chiffre d'affaires étant imputable :

- D'une part à la hausse des prestations commerciales,
- D'autre part à la hausse des prestations de services facturées au titre des frais de siège.

Compte tenu des autres produits pour 12 euros, nos produits d'exploitation se sont élevés à 4.523.682 euros contre 4.656.867 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation, en hausse de 8,91 %, représentent un montant global de 5.179.145 euros contre 4.755.218 euros, réparti principalement entre les postes suivants :

. Autres achats et charges externes pour	1.890.918 €
. Impôts, taxes et versements assimilés pour.....	202.154 €
. Salaires et traitements pour	2.159.170 €
. Charges sociales pour.....	880.883 €
. Dotations aux amortissements pour	45.976 €

Dès lors, le résultat d'exploitation est déficitaire de 655.463 euros, contre un déficit de 98.351 euros en 2014.

En hausse, nos produits financiers se sont élevés au cours de l'exercice à 4.605.982 euros contre 2.582.553 euros au cours de l'exercice précédent.

Nos produits financiers sont liés principalement :

- Aux revenus des titres de participation pour 4.588.150 euros,
- Aux intérêts de nos comptes courants dans la société HLP OUEST pour 387.669 euros.

Tandis que nos charges financières se sont élevées le 31 décembre 2015 à la somme de 2.063.684 euros se décomposant comme suit :

- Les dotations pour dépréciation des immobilisations financières pour 475.857 euros,
- Les intérêts sur emprunts à hauteur de 223.257 euros,
- Les intérêts liés aux comptes courants d'associés pour 1.176.007 euros,
- Les intérêts bancaires pour 188.562 euros.

Notre résultat financier est donc bénéficiaire de 2.929.971 euros contre un résultat financier déficitaire de 165.340 euros au cours de l'exercice précédent.

Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat courant avant impôt est bénéficiaire de 2.274.508 euros, contre un résultat courant déficitaire de 263.691 euros lors de l'exercice précédent.

Notre résultat exceptionnel est déficitaire de 58.924 euros contre un déficit de 2.634.779 euros au cours de l'exercice précédent.

En effet, nos produits exceptionnels se sont élevés à 1.682 euros alors que nos charges exceptionnelles se sont élevées à 60.607 euros.

Compte tenu de l'application du régime d'intégration fiscale, un produit d'impôts sur les sociétés est comptabilisé pour 2.764.086 euros.

Après prise en compte de la totalité des produits qui s'élèvent à 9.519.018 euros et de la totalité des charges qui atteint 4.539.349 euros, nous dégageons un bénéfice de 4.979.669 euros contre une perte de 759.859 euros au cours de l'exercice 2014.

Nous vous proposerons un mode d'affectation après étude du bilan et des comptes consolidés.

2) LE BILAN

L'examen du bilan appelle les constatations suivantes :

• A l'actif :

Nos investissements ont porté sur :

- Des immobilisations incorporelles pour 89.781 euros,

- Des installations techniques, matériel et outillages pour 1.809 euros,
- Des installations générales, agencements pour 11.698 euros,
- Du matériel de transport pour 40.700 euros,
- Du matériel de bureau et informatique pour 127.543 euros,
- Des acquisitions de titres de sociétés pour 2.504.488 euros,

Les immobilisations financières ont diminué de 428 euros.

S'agissant des immobilisations corporelles brutes, celles-ci s'élèvent à la somme globale de 556.474 euros en fin d'exercice.

Nos amortissements sur immobilisations corporelles représentent 46,17% des immobilisations corporelles brutes.

Les concessions et droits similaires s'élèvent à 81.874 euros, en valeur nette.

En valeur nette, le montant de nos participations est de 36.962.389 euros, compte tenu de la dépréciation de certaines de nos participations, pour 1.078.820 euros.

L'actif circulant net est de 67.159.459 euros se décomposant comme suit :

. des créances clients pour	1.878.312 €
. d'autres créances pour	50.849.946 €
. des valeurs mobilières de placement pour	134 €
. des disponibilités pour	14.431.068 €

Il a été comptabilisé au cours de cet exercice 31.712 euros de charges constatées d'avance.

Aucun frais en matière de recherche et de développement n'a été effectué au cours de l'exercice.

• **Au passif :**

Les capitaux propres s'élèvent à 18.929.094 euros et se composent :

. du capital social pour	1.713.734 €
. de primes d'apport pour	24 €
. de la réserve légale pour	171.373 €
. des autres réserves pour	21.074 €
. du compte « report à nouveau » pour	17.020.874 €
. du résultat de l'exercice pour	4.979.669 €

Les dettes s'élèvent à la somme de 80.710.474 euros, dont 49.710.223 euros de comptes courants des associés et de dettes intra-groupe, et dont 28.643.403 euros de dettes bancaires.

Ces dettes sont constituées :

. de dettes à un an au plus pour	72.949.371 €
. de dettes à plus d'un an et cinq ans au plus pour	7.335.524 €
. de dettes à plus de cinq ans pour	425.580 €

C'est ainsi que le total du bilan s'élève à la somme de 104.617.224 euros.

B – ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément à nos statuts, la Société a établi des comptes consolidés avec les sociétés dont la liste figure en annexe. Ces comptes consolidés ont été établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et rendues obligatoires à la date de clôture de ces états financiers.

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de l'adoption de nouvelles normes et interprétations mentionnées en annexe des comptes consolidés (page 9).

La présentation des comptes consolidés adoptée est une représentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 2 juillet 2009 n° 2009-R03.

Il est à noter toutefois que le groupe PRO DISTRIBUTION n'applique pas par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015.

1) LE COMPTE DE RESULTAT

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 154.096 K euros contre un chiffre d'affaires de 218.823 K euros réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les charges opérationnelles courantes de l'exercice comprennent principalement :

. Les achats de marchandises pour	110.461 K €
. Les autres charges pour	15.995 K €
. Les impôts, taxes pour	992 K €
. Les frais de personnel pour	17.749 K €
. Les dotations aux amortissements pour	1.754 K €
. Les dotations aux provisions pour	-5 K €
. Les autres charges d'exploitation pour	424 K €

Le résultat opérationnel courant ressort ainsi pour l'exercice à 6.726 K euros contre 1.420 K euros en 2014, confirmant les améliorations apportées à la gestion, malgré une conjoncture commerciale toujours difficile.

Le résultat opérationnel ressort ainsi pour l'exercice à 7.127 K euros compte tenu d'autres produits opérationnels pour 401 K euros.

Le coût de l'endettement financier net s'est élevé en fin d'exercice à 1.725 K euros et les produits financiers à 532 K euros. Il en résulte un résultat financier déficitaire de 1.193 K euros.

L - INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Nous vous indiquons que, conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de Commerce, les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs Commissaire aux comptes, sont tenues de publier des informations sur les délais de paiement de leurs fournisseurs suivant les modalités telles que définies par l'article D.441-4 dudit Code.

En conséquence, nous vous prions de bien vouloir trouver, dans le tableau ci-dessous, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 :

	< 30 jours	De 30 à 60 jours	de 60 à 90 jours	> 90 jours	TOTAL
2014	58.114 €-	107.038 €	117.321 €-	181.411 €	463.884 €
2015	8.692 €	147.571 €	130.688 €	810.093 €	1.097.044€

M - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.979.669 euros de la manière suivante :

Origine :

Résultat de l'exercice	4.979.669 Euros
Report à Nouveau	17.020.874 Euros
Montant distribuable	22.000.543 Euros

Affectation :

A titre de dividendes	2.492.765 Euros
(soit 743 euros par action)	

Le solde au compte « Autres Réserves »	19.507.778 Euros
--	------------------

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 743 Euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 15 septembre 2016.

P – MANDAT DES MEMBRES DU COMITE DE SURVEILLANCE

Le mandat de deux exercices des membres du Comité de Surveillance ayant été renouvelé aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 décembre 2014, statuant sur les comptes clos le 31 décembre 2013, la prochaine assemblée aura à statuer sur leur renouvellement.

Nous vous proposons de renouveler à ce titre les membres sortants, à savoir :

- La société FRANPRIX LEADER PRICE HOLDING, représentée par Madame Concettina SCHULER,
- La société DISTRIBUTION CASINO France, représentée par Monsieur Jean-Paul MOCHET,
- Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI,

pour une durée de deux années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

* * * *

Les résolutions qui seront soumises à votre vote sont celles habituellement présentées lors de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, auxquelles s'ajoute l'approbation des comptes consolidés.

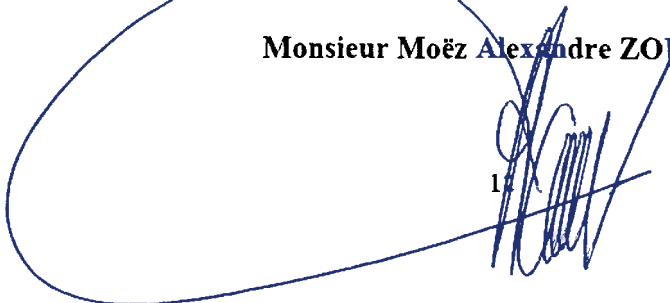
Nous en avons terminé avec la lecture du rapport du Comité de Surveillance et nous allons passer à la lecture des rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Ensuite, nous déclarerons la discussion ouverte et nous vous assurerons que nous serons à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble des questions que vous voudrez bien nous poser.

Puis, nous passerons au vote des différentes résolutions, conformément à l'ordre du jour.

Le Président du Comité de Surveillance

Monsieur Moëz Alexandre ZOUARI



17

P.R.O Distribution
Exercice clos le 31 décembre 2015

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes
sur les comptes de référence consolidés**

Sofidem & Associés
12, avenue de l'Opéra
75001 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

P.R.O Distribution

Exercice clos le 31 décembre 2015

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes de référence consolidés

Au Président,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société P.R.O Distribution et en réponse à votre demande dans le cadre du contrat intitulé « Promesse d'achat d'action P.R.O Distribution » signé le 24 juillet 2014, nous avons effectué un audit des comptes de référence consolidés de P.R.O Distribution relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces agrégats financiers ont été établis sous la responsabilité de la direction et, n'étant pas destinées à être adressées aux associés, n'ont pas fait l'objet d'un arrêté par le président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces agrégats financiers.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les agrégats financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les agrégats financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues, et la présentation d'ensemble des agrégats financiers. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les agrégats financiers ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles et méthodes décrites dans l'annexe jointe.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative aux méthodes de consolidation retenues qui précise que les agrégats financiers ont été établis à l'aide d'un bilan et d'un compte de résultat, d'une variation des capitaux propres, d'un tableau de financement et d'une note expliquant les méthodes de consolidation retenues dans le contexte de la détermination du résultat net courant consolidé de la société et de ses filiales et participations P.R.O Distribution et, en conséquence, ne constituent pas des comptes complets au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Au regard de ce référentiel, seuls des comptes complets comportant un bilan, un compte de résultat avec une information comparative, un état des variations des capitaux propres, un tableau des flux de trésorerie et des notes aux états financiers peuvent présenter sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, le patrimoine et la situation financière de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation ainsi que le résultat de ses opérations.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant. Chaque partie renonce irrévocablement à ses droits de s'opposer à une action portée auprès de ces tribunaux, de prétendre que l'action a été intentée auprès d'un tribunal incompétent, ou que ces tribunaux n'ont pas compétence.

Paris et Lyon, le 15 juin 2016

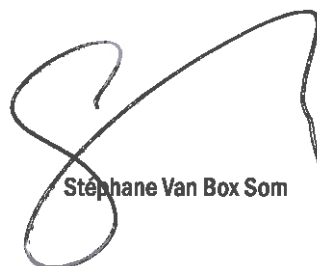
Les Commissaires aux Comptes

Sofidem & Associés



Philippe Noury

ERNST & YOUNG et Autres



Stéphane Van Box Som

Comptes de référence
Pro Distribution
Comptes consolidés
Au 31 décembre 2015

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

1 BILAN

Bilan	31/12/2015
Actif non courant	
Écarts d'acquisition nets	38 431
Autres immobilisations incorporelles	7 016
Immobilisations corporelles	17 961
Actifs financiers	2 173
Impôts différés actifs	4 456
Total actif non courant	70 037
Actif courant	
Stocks	9 179
Clients	3 310
Autres créances	19 803
Liquidités et quasi-liquidités	13 283
Total actif courant	45 576
Activités cédées - Actif	
TOTAL ACTIF	115 612

Bilan	31/12/2015
Capitaux propres	
Capital	1 714
Réserves	10 111
Résultat	3 985
Intérêts minoritaires	-1
Total capitaux propres	15 809
Dettes non courantes	
Provisions pour risques et charges	431
Dettes fiscales et sociales à long terme	5
Dettes financières à long terme	11 647
Total dettes non courantes	12 083
Dettes courantes	
Découverts bancaires	15 773
Emprunts et autres financements courants	46 859
Dettes fournisseurs	15 542
Autres passifs courants	9 546
Total dettes courantes	87 720
Activités cédées - Passif	
TOTAL PASSIF	115 612

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

2 COMPTE DE RESULTAT

2.1 Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2015
Chiffre d'affaires	154 096
Achats de marchandises	-110 461
Autres charges	-15 995
Frais de personnel	-17 749
Impôts et taxes	-992
Dotations nettes aux amortissements	-1 754
Dotations nettes aux provisions	5
Autres charges et produits d'exploitation	-424
Résultat opérationnel courant	6 726
Autres produits et charges opérationnels	401
Résultat opérationnel	7 127
Produits de trésorerie	0
Coût de l'endettement financier brut	-1 725
Coût de l'endettement financier net	-1 725
Autres produits et charges financiers	532
Résultat financier	-1 193
Charge d'impôt sur le résultat	-1 930
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-19
Résultat net d'impôt	3 985
Résultat des minoritaires	0
Résultat net part du Groupe	3 985

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

2.2 Compte de résultat global

31/12/2015

Résultat net d'impôt	3 985
Ecarts de conversion	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	
Réévaluation des immobilisations	
Ecarts actuariels sur I.D.R. nets d'impôts	
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	
Effets fiscaux	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3 985
Dont part du Groupe	3 985
Dont part des intérêts minoritaires	

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

3 TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie	31/12/2015
Résultat net consolidé	3 985
Résultat des minoritaires	0
Résultat net consolidé y compris intérêts minoritaires	3 985
+ / - Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 794
+ / - Plus ou moins values de cession	-401
+ / - Autres mouvements	19
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	5 397
+ coûts de l'endettement financier net	1 725
+ / - produits / charge d'impôts (y compris impôts différés)	1 525
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	8 647
- / + Impôt versé / encaissé	
+ / - variation de BFR lié à l'activité	-2 219
Flux net de trésorerie généré par l'activité	6 428
- Décaissement liés aux acquisitions d'immobilisations	-6 304
+ Encaissement liés aux cessions d'immobilisations	3 551
+/- Incidence des variations de périmètre	
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-135
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	122
+/- Variation des prêts et avances consentis	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 767
+ / - Autres mouvements	
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice :	
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	
- Nouveaux emprunts	2 606
- Remboursements d'emprunts	-5 605
- Intérêts financiers net versés	-1 725
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-4 724
+/- Incidence des variations des cours des devises	
Variation de la trésorerie nette	-1 063
Trésorerie d'ouverture (*)	-1 428
Trésorerie de clôture (*)	-2 490

(*) Correspond aux liquidités et quasi liquidités moins les concours bancaires courants.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

Trésorerie de clôture	31/12/2015
Valeurs mobilières de placement à juste valeur	227
Soldes de banques et caisses	13 056
Concours bancaires courants	-15 773
	-2 490

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

4 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Tableau de variation des capitaux propres	Capital	Réserves et résultat consolidés	Autres résultats	Total part du Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31/12/2014	1 714	10 111		11 825	-1	11 824
Ecarts actuariels net d'impôt						
Dividendes						
Résultat au 31 décembre 2015		3 985		3 985	0	3 985
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations (1)						
Instruments financiers : variations de juste valeur (2)						
Ecarts de conversion : variations et transferts en Résultat (3)						
Résultat enregistré directement en capitaux propres (1) + (2) + (3)						
Variation de périmètre						
Autres						
Capitaux propres au 31/12/2015	1 714	14 097		15 811	-1	15 809

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5 NOTES SUR LES METHODES DE CONSOLIDATION RETENUES

Les montants sont exprimés en milliers d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Dans le cadre du contrat intitulé « Promesse d'achat d'actions Pro Distribution » signé le 17 décembre 2015 entre la société Franprix Leader Price Holding (« le Promettant ») et les bénéficiaires comprenant la société Imanes et Monsieur Moëz Alexandre Zouari, et en conformité avec les clauses dudit contrat, ces comptes de référence non complets tels que définis par l'article 1.1 ont été préparés sur la base des règles et méthodes décrites ci-dessous.

Les comptes consolidés comprennent uniquement les filiales historiques de la société mère Pro Distribution.

Les titres de participations détenus par Pro Distribution d'un montant total de K€ 100 inscrits à l'actif et relatifs à la société HLP Ouest n'ont pas fait l'objet d'une consolidation par intégration globale dans les comptes de référence tels qu'ils sont présentés.

Ces titres n'ont pas fait l'objet d'une analyse au 31 décembre 2015. Ils sont inscrits à l'actifs des comptes de référence Pro Distribution à leur valeur brute comptable telle qu'elle est inscrite dans les comptes sociaux de la société Pro Distribution. Aucune appréciation à la juste valeur n'a été réalisée.

A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée dans les comptes de référence Pro Distribution tels qu'ils sont présentés.

Les transactions relatives à la société HLP Ouest et ses filiales telles qu'elles ont été identifiées dans les comptes de référence Pro Distribution sont détaillées ci-dessous :

Nature	Sociétés partenaires	Montants (en K€)
Titres de participations	HLP Ouest	100
Comptes courants débiteurs	HLP Ouest	10 299
	DBA Holding	1 894
	LP Reze	3
	TOTAL	12 196
Chiffre d'affaires	DBA Holding	464
Produits financiers	HLP Ouest	356
	DBA Holding	32
	TOTAL	388
Impôts différés	HLP Ouest /Sofidi/LCA Holding	1 577

La société Pro Distribution inclut dans son intégration fiscale les résultats fiscaux de sociétés HLP Ouest, Sofidi et LCA Holding. A ce titre, les déficits 2015 constatés dans ces filiales ont permis de constater un crédit d'impôt d'un montant de 1,6 M€ dans les comptes consolidés du périmètre Pro Historique.

5.1 Informations relatives à l'entreprise

PRO DISTRIBUTION est une société par actions simplifiée de droit français. La société et ses filiales sont ci-après dénommées « le Groupe » ou « le Groupe Pro Distribution ». Le siège social de la société est situé à Sèvres, 2 rue Troyon – 92310 SEVRES.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

La Société PRO DISTRIBUTION a pour activité la prise et la gestion de participations de toute nature dans des sociétés exerçant leur activité dans le domaine de la distribution alimentaire. Elle exerce également l'activité de prestataire de services dans les sociétés qu'elle contrôle.

5.2 Principes Comptables

5.2.1 Référentiel comptable

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

La société mère n'ayant pas ses actions cotées sur un marché réglementé, le Groupe se trouve hors du champ d'application des normes IFRS 8 « Segments opérationnels » et IAS 33 « Résultat par action ».

Les principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations suivantes :

Normes	Date d'application		Impacts Groupe
	UE	Groupe	
Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2010-2012	01/02/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers – Initiative concernant les informations à fournir »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 16 et IAS 38 « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 27 « La mise en équivalence dans les états financiers individuels »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IFRS 11 « Acquisitions d'intérêts dans les entreprises communes »	01/01/2015	Oui	Non
Amendements à IAS 19 « Régimes à prestations définies – contributions des membres du personnel »	01/02/2015	Oui	Non

La présentation des comptes consolidés adoptée par PRO DISTRIBUTION est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 2 juillet 2009 n°2009-R03:

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité du Groupe ;
- L'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (« État du résultat global – part du groupe ») est présenté séparément du compte de résultat.

Le groupe PRO DISTRIBUTION n'applique pas par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et dont l'application n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts au 1^{er} janvier 2015.

5.2.2 Base d'évaluation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Ce principe repose sur le support assuré par l'actionnaire majoritaire, FP LP Holding, en particulier sur l'activité en Bretagne du Groupe.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5.2.3 Utilisation d'estimations et hypothèses

Il est procédé à des estimations et des hypothèses ayant une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations. Le Groupe revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les jugements, estimations et hypothèses élaborés sur la base des informations disponibles à la date d'arrêt des comptes portent en particulier sur :

- Les ristournes et coopérations commerciales ;
- Les provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité ;
- Les dépréciations des actifs non courants et goodwill ;
- Les impôts différés.

5.2.4 Principes de consolidation

Les comptes individuels incorporés dans les comptes consolidés sont établis à la même date de clôture que les comptes consolidés.

PRO DISTRIBUTION consolide par intégration globale dès lors qu'un contrôle exclusif est exercé.

• Éliminations

Les transactions internes au groupe, les comptes réciproques au bilan et les résultats internes sont éliminés.

• Regroupements d'entreprises

IFRS 3 révisée modifie les modalités d'application de la méthode de l'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2010. En effet, la contrepartie transférée (coût d'acquisition) est évaluée à la juste valeur des actifs remis, capitaux propres émis et passifs encourus à la date de l'échange.

Les actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont désormais comptabilisés en charge en « Autres charges opérationnelles ».

Tout excédent de la contrepartie transférée sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise donne lieu à la comptabilisation d'un goodwill. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe), soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2010 avaient été traités selon la méthode du goodwill partiel, seule méthode applicable.

En cas d'acquisition par étapes, la participation antérieurement détenue fait l'objet d'une réévaluation à la juste valeur à la date de prise de contrôle. L'écart entre la juste valeur et la valeur nette comptable de cette participation est enregistrée directement en résultat (« Autres produits opérationnels » ou « Autres charges opérationnelles »), contre réserves avant le 1^{er} janvier 2010.

Les montants comptabilisés à la date d'acquisition peuvent donner lieu à ajustement, à condition que les éléments permettant d'ajuster ces montants correspondent à des informations nouvelles portées à la connaissance de l'acquéreur et trouvant leur origine dans des faits et circonstances antérieurement à la date d'acquisition. Au-delà de la période d'évaluation (d'une durée maximum de 12 mois après la date de prise de contrôle de l'entité acquise), le goodwill ne peut faire l'objet d'aucun ajustement ultérieur ; l'acquisition ultérieure d'intérêts minoritaires ne donne pas lieu à la constatation d'un goodwill complémentaire.

• Goodwill

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût des titres des sociétés consolidées sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

éventuels identifiables. Le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie ou groupes d'unités génératrices de trésorerie qui bénéficient des effets du regroupement et en fonction du niveau auquel la Direction suit en interne la rentabilité de l'investissement. Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet de tests de dépréciation chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'ils peuvent s'être dépréciés. Toute dépréciation constatée est irréversible. Les modalités des tests de dépréciation retenues par le Groupe sont décrites au paragraphe 5.2.5 ci-après. Les goodwill négatifs sont comptabilisés directement en résultat de l'exercice d'acquisition, après vérification de la correcte identification et évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

- **Conversion des états financiers et des transactions en devises**

Toutes les sociétés du groupe sont situées dans la zone euro.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture.

- **Impositions différées**

Les impôts différés correspondant aux différences temporaires existant entre les bases taxables et les bases comptables des actifs et des passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable.

Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable dans un délai raisonnablement déterminable.

En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations du taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré en compte de résultat au cours de l'exercice où ces changements de taux deviennent effectifs.

Les taux d'impôts ayant été entérinés par un texte de loi sont retenus pour déterminer les impôts différés.

5.2.5 Méthodes de valorisation

- **Écarts d'acquisition**

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres des sociétés acquises et la part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à la date de la prise de contrôle.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test, dont l'objectif est de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs, est effectué à la clôture de chaque année. La valeur recouvrable est définie comme le plus haut de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité.

Dans l'activité de grande distribution, la juste valeur est généralement déterminée en fonction d'un multiple du chiffre d'affaires ou d'EBITDA (résultat opérationnel + dotations aux amortissements opérationnels courants).

Dans le contexte de la poursuite des activités du groupe, la valeur recouvrable est déterminée en priorité à partir de la valeur d'utilité de l'UGT. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le groupe.

Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le Groupe a défini ses Unités Génératrices de Trésorerie comme étant le magasin.

Outre les sources d'informations externes suivies par le Groupe (environnement économique, valeur de marché des actifs, ...), les indices de perte de valeur utilisés dans le Groupe dépendent de la nature des actifs :

- actifs d'exploitation liés au fonds de commerce (actifs de l'UGT) : ratio Valeur Nette Comptable des immobilisations du magasin par rapport au chiffre d'affaires TTC dépassant un seuil correspondant à la valeur de marché généralement constatée sur ce type d'établissement,

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

- actifs affectés aux activités de support (siège et entrepôts) : arrêt d'exploitation du site ou obsolescence de l'outil de production utilisé par le site.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de sortie est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de sortie.

La dépréciation irréversible des écarts d'acquisition est inscrite en autres produits et charges opérationnels. Les écarts d'acquisition négatifs (badwill) sont immédiatement inscrits en autres produits et charges opérationnels.

• Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels, brevets, licences et marques. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque ces actifs sont acquis au travers d'un regroupement d'entreprises, ils sont reconnus de manière séparée de l'écart d'acquisition s'ils sont identifiables, contrôlés par l'entreprise, susceptibles de générer des avantages économiques futurs et que leur juste valeur est déterminable de façon fiable.

Les marques créées et développées en interne ne sont pas comptabilisées au bilan.

Les immobilisations incorporelles sont classées en actifs à durée de vie finie ou indéfinie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation. Compte tenu du caractère indéfiniment renouvelable des droits au bail et des marques acquises, leur durée d'utilité ne peut être déterminée, ils ne sont donc pas amortis.
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation :
 - Les logiciels de 3 à 5 ans

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue :

— Terrains	-
— Construction – gros œuvre	40 ans
— Etanchéité toiture et protection incendie de la coque	15 ans
— Agencements et aménagements des terrains	10 à 20 ns
— Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
— Installations techniques, matériels et outillage industriels	5 à 10 ans
— Matériels informatiques	3 à 5 ans

Les composants « Etanchéité toiture et protection incendie de la coque » ne sont identifiés en tant qu'immobilisation séparée que lors de rénovations importantes. Dans les autres cas, ils ne sont pas séparés du composant « Gros œuvre ».

Aucun coût d'emprunt n'est donc incorporé au coût des actifs.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

• *Prix de revient des immobilisations*

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont incorporés au coût d'acquisition de ces immobilisations pour leur montant brut d'impôt. S'agissant d'immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement, ces frais viennent augmenter la valeur des actifs et suivent le même traitement, dans les comptes statutaires (et dans les comptes consolidés jusqu'au 31/12/2009).

Par dérogation à ce principe, et en conformité avec la norme IFRS3 révisée, le groupe comptabilise les frais d'acquisition de titres de participations en autres charges opérationnelles pour les acquisitions réalisées à compter du 01/01/2010.

• *Immobilisations en location-financement*

Les immobilisations financées par des contrats de location-financement dont la valeur d'achat est significative figurent à l'actif, la dette correspondante figurant au passif.

• *Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé*

- Immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie finie : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.
- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unités génératrices de trésorerie selon la méthode présentée au paragraphe «Écarts d'acquisition ».

• *Stocks*

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette probable de réalisation. La méthode de valorisation utilisée dans le Groupe est le FIFO – premier entré, premier sorti.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat, coûts de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent.

Ainsi, les frais de logistiques encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils trouvent ainsi que les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont pris en compte pour la valorisation des stocks consolidés.

• *Actifs et passifs financiers*

- Les dépôts et cautionnements constituent des actifs détenus jusqu'à leur échéance. Ces actifs sont évalués à leur coût initial et font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation.
- Les liquidités et quasi-liquidités comprennent les liquidités et les placements financiers à court terme réalisés par les sociétés du groupe correspondant essentiellement à des SICAV de trésorerie. Ces actifs constituent des actifs financiers de transaction et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en contrepartie du résultat.
- Les créances commerciales sont comptabilisées à leur valeur nominale. À chaque exercice, les créances clients font l'objet d'une estimation sur la base d'une revue faite individuellement pour les créances significatives. Une provision pour dépréciation des créances clients est comptabilisée afin de tenir compte des éventuels risques de non-recouvrement.
- Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires ainsi que les dettes d'exploitation. Les passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du Taux d'Intérêt Effectif.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

- **Provisions pour risques et charges**

Cette rubrique comprend les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de litiges commerciaux, prud'homaux ou d'autres risques.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés et que les sorties futures de trésorerie corrélatives peuvent être estimées de manière fiable.

De manière générale, chacun des litiges connus dans lesquels la société est partie fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

- **Engagements envers le personnel**

- **Avantages postérieurs à l'emploi (engagements de retraite)**

Les régimes de retraite, les indemnités assimilées et autres avantages sociaux qui sont analysés comme des régimes à prestations définies (régimes dans lesquels le Groupe s'engage à garantir un montant ou un niveau de prestations définies), sont comptabilisés au bilan sur la base d'une évaluation actuarielle des engagements à la date de clôture, diminuée de la juste valeur des actifs du régime y afférent qui leur sont dédiés.

Les cotisations versées au titre des régimes qui sont analysés comme des régimes à cotisations définies, c'est-à-dire lorsque le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations, sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Le cas échéant, une provision figure dans les comptes consolidés sur la base d'une évaluation selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est précisé que le Groupe a externalisé l'ensemble de ses obligations auprès d'une assurance.

- **Palements en actions**

Il n'existe pas de plans d'attribution d'actions gratuites et de stock-options.

- **Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires sont composés de deux parties : « Chiffre d'affaires, hors taxes » et « Autres revenus ».

Le « Chiffre d'affaires, hors taxes » intègre les ventes réalisées dans les magasins, les cafétérias et les entrepôts, les revenus des activités financières, les revenus locatifs et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les autres produits de l'activité dénommés « Autres revenus » comprennent les produits liés à l'activité de promotion immobilière, divers produits réalisés de manière accessoire ou dans le cadre d'activités annexes, les redevances liées à l'activité de franchise et des revenus de sous-location.

- **Achats de marchandises**

Les « Achats de marchandises » intègrent les achats nets des ristournes et des coopérations commerciales et les coûts logistiques.

Les coopérations commerciales sont évaluées sur la base de contrats signés avec les fournisseurs et donnent lieu en cours d'année à la facturation d'acomptes. A la clôture de l'exercice, une évaluation des prestations commerciales réalisées avec les fournisseurs est effectuée. La comparaison entre cette évaluation et les acomptes facturés conduit à comptabiliser des factures à établir ou des avoirs à émettre.

Les coûts logistiques sont les coûts de l'activité logistique gérée ou sous-traitée par le Groupe, frais de stockage, de manutention et de transport exposés après la première réception de la marchandise dans l'un des sites du Groupe, magasin ou entrepôt. Les coûts de transport facturés par les fournisseurs sur factures de marchandises (exemple : DDP Delivery Duty Paid) sont présentés en coûts d'achat. Les coûts des transports sous-traités sont reconnus en « coûts logistiques ».

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5.3 Événements significatifs de l'exercice 2015

5.3.1 Acquisitions/Cessions de sociétés

La société Perlesdis a été créée au cours de l'exercice.

5.3.2 Autres événements

Trois fonds de commerce exploités par les sociétés Marcadis (ex Sopad), Nanodis (ex Mouchotte) et Avenir ont été acquis pour un montant total de 2,1 millions d'euros.

5.4 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas eu d'événement significatif postérieur à la clôture.

5.5 Capital social

Au 31 décembre 2015, le capital social s'élève à 1.713.734 euros.

Le capital social est composé de 3.355 actions ordinaires émises et entièrement libérées au 31 décembre 2015. Les actions ordinaires ont une valeur nominale de 510,80 euros.

5.6 Bons de souscription d'actions

Il n'existe pas de plan d'attribution d'actions gratuites et de stocks options.

5.7 Périmètre de consolidation

5.7.1 Variation de périmètre

La société Perlesdis a été créée au cours de l'exercice.

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

5.7.2 Identification des entreprises consolidées

- **Périmètre 2015**

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
PRO DISTRIBUTION			Société-mère
AGRIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
ALADIN	100,00%	100,00%	Intégration globale
AMARBEN	100,00%	100,00%	Intégration globale
ANGELDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
AS DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
ASNIERESDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
AURIQUES	99,89%	99,89%	Intégration globale
AVENIR	100,00%	100,00%	Intégration globale
BSR	100,00%	100,00%	Intégration globale
CHAMPIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
CRIMAT	100,00%	100,00%	Intégration globale
DAVOUDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISPADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISTRICAP	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISTRIMAD	100,00%	100,00%	Intégration globale
FLUOR DISTRIB	100,00%	100,00%	Intégration globale
IMADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
JPMA DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
KARAMEL	100,00%	100,00%	Intégration globale
LONGIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
MEAURIEL	100,00%	100,00%	Intégration globale
MIDRIN	100,00%	100,00%	Intégration globale
MIKADO	100,00%	100,00%	Intégration globale
MR DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
MS DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
NES DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
OCEANE DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
PIMOUS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SDMAX (ex PONT DIS)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SARADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SCI CORDELIERS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SDAM	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOCORB	100,00%	100,00%	Intégration globale
BSB DIS (ex SODIFAL)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIMEX	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIROI	100,00%	100,00%	Intégration globale
MARCADIS (ex SOPAD)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP 3000	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP CHARENTON	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP MENILMONTANT	100,00%	100,00%	Intégration globale
VIAL	100,00%	100,00%	Intégration globale
WATIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
NANODIS (ex MOUCHOTTE DIST.)	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIBEL	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODINES	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOGIMED	100,00%	100,00%	Intégration globale
TORIDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
VILLY DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
LP BONDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
LP CORBEILDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
REVE DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOBELDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOMADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SOPANES	100,00%	100,00%	Intégration globale
ARIGATO	40,00%	40,00%	Mise en équivalence
DELUXE	100,00%	100,00%	Intégration globale
DISTRIBAT	100,00%	100,00%	Intégration globale

COMPTES DE REFERENCE PRO DISTRIBUTION

Comptes consolidés au 31 décembre 2015

(Normes IFRS) en milliers d'Euros

Filiales	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
LISZT DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
ROI SDS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SODIREM	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP HAUDRIETTES	100,00%	100,00%	Intégration globale
SUP SODIMARNE	100,00%	100,00%	Intégration globale
SARINODIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
SMP DIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
BROCA DISTRIBUTION	100,00%	100,00%	Intégration globale
MATDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
PLADIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
TIMDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale
PERLESDIS	100,00%	100,00%	Intégration globale